

**Arr t  n  2018-68 relatif aux r sultats****Elections au comit  technique de l'Universit  d'Angers****6 d cembre 2018**

- Vu le Code de l'Education, notamment son livre VII ;
- Vu la loi n  83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en particulier son article 9 bis modifi  par la loi n 2016-483 du 20 avril 2016 relative   la d ontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n  2010-751 du 5 juillet 2010 relative   la r novation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives   la fonction publique ;
- Vu le d cret n  2011-184 du 15 f vrier 2011 relatif aux comit s techniques dans les administrations et les  tablissements publics de l'Etat modifi  ;
- Vu le d cret n  2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif   la repr sentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- Vu l'arr t  du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines  lections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative   la repr sentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l' tat ;
- Vu la circulaire n  2018-078 du 21 juin 2018 relative aux  lections professionnelles ;
- Vu le Code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;
- Vu la d lib ration du Conseil d'administration de l'Universit  d'Angers n  CA041-2018 du 27 avril 2018 portant cr ation du comit  technique de proximit  et d cision relative   la part d'hommes et de femmes au sein de l' tablissement ;
- Vu l'arr t  n  008-2018 du 23 mars 2018 relatif aux effectifs repr sent s au comit  technique de l'Universit  d'Angers ;
- Vu l'arr t  n  2018-34 du 9 octobre 2018 fixant le calendrier  lectoral et l'organisation des  lections des repr sentants des personnels au sein du comit  technique de l'Universit  d'Angers ;
- Vu l'arr t  n  2018-50 du 25 octobre 2018 relatif aux listes de candidats aux  lections des repr sentants des personnels au sein du comit  technique de l'Universit  d'Angers ;
- Vu le proc s-verbal de d pouillement du 7 d cembre 2018 ;
- Vu le proc s-verbal du conseil d'administration en date du 15 f vrier 2016 relatif   l' lection de M. Christian ROBLEDO en qualit  de Pr sident de l'Universit  d'Angers.

**Le Pr sident de l'Universit **  
**Arr te :**

Sont élus représentants du personnel au sein du comité technique de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNPTES »**

TITULAIRES :

M. VEYER Philippe  
Mme LEFRANCOIS Corinne

SUPPLEANTS :

M. ANNIC Christophe  
Mme CLEMENT Nathalie

- **Liste présentée par « SNPREES-FO et SupAutonome-FO »**

TITULAIRES :

M. MAUBOUSSIN Yannick  
M. PICARD Damien

SUPPLEANTS :

M. MORANÇAIS Jean-Remy  
M. HAMARD Patrick

- **Liste présentée par « Fédération syndicale unitaire (FSU) »**

TITULAIRES :

Mme AMGHAR Tassadit  
M. SAINTIS Laurent  
Mme GIFFON Sigrid

SUPPLEANTS :

M. DURON Guillaume  
Mme WELSCH Marie-Christine  
M. GODET Jean-Luc

- **Liste présentée par « Sud Education 49 et CGT FERC-Sup de l'Université d'Angers »**

TITULAIRES :

M. CERVELLE Richard

SUPPLEANTS :

Mme SEBTI Sabrina

- Liste présentée par « **UNSA EDUCATION** »

TITULAIRES :

Mme LECOQ Patricia  
Mme RACINEUX Valérie

SUPPLEANTS :

M. MAHOT Stéphane  
Mme GUILLAUMIN Béatrice

Fait à Angers, le 11.12.2018

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

***signé***